



Rte Cantonale 9 - 1898 St-Gingolph Tél +41 24 481 82 37 seg@sevpf.ch

ZI Vongy-Rue des Arcouasses 74200 Thonon les Bains Tél 04 50 26 00 11
sevfrancethonon@gmail.com

DEDOUANEMENT VEHICULE

Vous achetez un véhicule en Suisse, Les pièces à fournir pour votre dossier sont :

Si la vente / donation est entre particuliers

- Acte de cession valorisé entre particulier (Type CERFA 13754*03) – **Pas d'acte sous sein privé**
*Avec détail carte grise identifiant clairement le véhicule + kilométrage
- Contrôle technique Suisse (Fait pour la vente, justifiant de la valeur minorée si travaux-recommandé)
ATTENTION : La douane peut toujours refuser une valeur déclarée et revaloriser le véhicule

Si la vente est faite par un garage

- Copie carte grise
- Facture d'achat, devant comporter au minimum : *
 - Désignation commerciale du véhicule
 - N° châssis
 - Kilométrage
 - Prix d'achat
 - Détail de l'état général du véhicule, des travaux à envisager et estimation le cas échéant

Cas particulier des véhicules de collection

Il vous sera demandé en complément des autres pièces constitutives du dossier :

- Attestation d'un professionnel validant les critères du véhicule dit « de collection »
 - se trouve dans son état d'origine, sans changement substantiel des châssis, système de direction ou de freinage, moteur, etc...
 - est âgé d'au moins trente ans
 - correspond à un modèle ou type dont la production a cessé.

Passage par la douane de Saint Gingolph :

!!! Les pièces du dossier doivent être déposées en amont de votre passage pour préparation et vérification dans l'un de nos deux bureaux Saint Gingolph ou Thonon.

- Pour un véhicule fabriqué en Europe, SEV Saint Gingolph vous remettra en amont un EUR (Justificatif d'origine) vierge à faire signer recto/verso par le vendeur afin de vous éviter les droits de douane en France
- Lors du passage du véhicule, **Formalités Suisses & remise d'un transit** (obligatoire) jusqu'à Thonon pour dédouanement **(Il vous sera demandé le dépôt d'un chèque de caution)**
- Présentation du véhicule & dédouanement **le jour même** dans nos locaux à Thonon
- **Règlement au passage de la TVA, droits de douane et formalités dans notre bureau de Thonon**
- Réception du 846A nécessaire à l'immatriculation sous quelques jours